

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-256

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

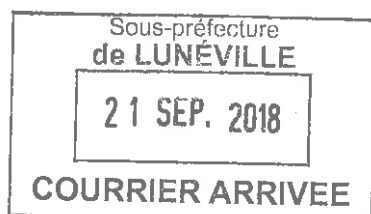
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-257

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2018

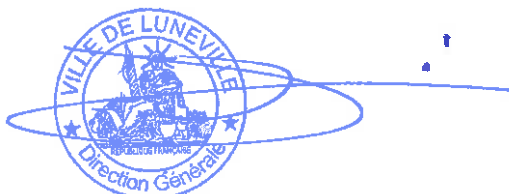
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 septembre 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-258

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : FINANCES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCALEN
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le programme « Action Cœur de Ville » mis en place par l'Etat avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'ANAH et d'Action Logement vise à soutenir l'initiative de villes moyennes, en cohérence avec leur intercommunalité, pour concevoir et mettre en œuvre des projets de dynamisation de leur centre-ville.

La Ville de Lunéville mène depuis plusieurs années une ambitieuse politique de réhabilitation et de revitalisation de centre historique, qui, en lien avec le Château et ses jardins, constitue un élément remarquable du patrimoine urbain Lorrain, et un pôle de services déterminant pour l'attractivité du bassin de vie.

La Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du territoire de Lunéville à Baccarat étant membres de l'Agence, cette dernière avait inscrit à son Programme Partenarial d'Activités 2016 une analyse et des propositions pour la reconquête du centre historique. Ces travaux, ainsi que d'autres, conduits par la Ville ont constitué un socle important pour répondre à l'appel à projet Action Cœur de Ville.

Compte tenu de la connaissance du centre historique que l'Agence avait acquise lors de missions antérieures, il a été convenu de poursuivre le partenariat pour permettre à la Ville et à la Communauté de bénéficier rapidement du Programme Action Cœur de Ville.

Constitution du dossier de candidature Action Cœur de Ville.

L'Agence constitue ce dossier en réunissant les éléments de diagnostic et de projets disponibles et en synthétisant la stratégie et les priorités des collectivités pour la mise en œuvre d'un programme d'intervention pluriannuel.

- *Livrable : Dossier de candidature Action Cœur de Ville*

Projet Ilot Germain Charrier

La Ville dispose, notamment dans les productions de l'Agence, d'analyses-diagnostic et de pistes d'intervention pour la reconquête de cet îlot urbain dont la position est stratégique dans le centre-ville. Afin de pouvoir engager dès 2019 des mesures opérationnelles sur ce site, l'Agence animera un groupe de travail avec la Ville, la Communauté et les acteurs locaux qu'elles souhaitent associer en vue de dégager des priorités et de préciser les éléments programmatiques. Elle finalisera également un relevé de propriété et rédigera les notes de cadrage d'intervention pour une enquête sociale, et une mission de maîtrise d'œuvre destinée à arrêter et chiffrer les modalités d'intervention.

- *Livrable :*
 - *Rapport de propositions d'actions issu du groupe de travail.*
 - *Relevé de propriété et note de cadrage pour une enquête sociale*
 - *Note de cadrage pour une mission de maîtrise d'œuvre.*

Stratégie Smart City

La notion de Smart City est née des ressources qu'offrent les technologies numériques de l'information et de la communication pour contribuer au développement durable des villes, notamment en enrichissant les politiques publiques et les services à la population de nouvelles pratiques rendues possibles par la maîtrise des données urbaines et de leur utilisation. Une stratégie de Smart City, ou ville intelligente trouve des applications dans des domaines aussi différents que la santé, le recyclage des déchets, la culture, l'éclairage public, l'accès au soin, la valorisation du patrimoine, le stationnement, etc ... Les actions qu'elle implique peuvent nécessiter des investissements importants, notamment technologiques, mais peuvent également relever de simples pratiques à initier ou favoriser. A ce titre, leur mise en place et même leur conception doit toujours s'appuyer sur une démarche de réflexion collective et laisser une large place à l'initiative.

Si la notion de Smart City a en premier lieu été portée par des métropoles, plusieurs exemples réussis montrent qu'elle convient parfaitement à des villes moyennes.

L'appui de l'Agence à la Ville de Lunéville pourrait se réaliser auprès d'un Comité de Pilotage composé de quelques élus, collaborateurs et partenaires comme l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations. Partant du concept global de Smart City, le premier objectif serait de déterminer collectivement les champs d'intervention concrets qui pourraient illustrer l'engagement de la ville dans ce domaine. Pour cela, un Séminaire de travail associant des acteurs locaux sera organisé et animé à partir d'un recueil d'exemples remarquables mis en œuvre dans des villes comparables à Lunéville. Sur la base de ces exemples, le collectif pourrait retenir 5 à 6 thèmes d'intervention jugés appropriés pour Lunéville. En fin d'année, un deuxième Séminaire pourrait être organisé sur la base d'un diagnostic établi par l'Agence sur chacun des thèmes retenus, et précisant la problématique, les usages actuels, les acquis et les voies de progrès. Le Séminaire de travail viserait donc à élaborer des propositions, à identifier les cibles, les acteurs concernés, les moyens à mettre en œuvre et les objectifs pouvant être atteints. Se fondant sur ces propositions, l'Agence proposerait à la Ville une « feuille de route », programme de travail permettant, soit de passer rapidement en phase opérationnelle, soit d'approfondir les réflexions ou l'évaluation des moyens pour les opérations les plus complexes.

- *Livrables :*
 - *Une note d'exposé sur la Smart City*
 - *Une présentation d'actions et de stratégies exemplaires (sur des territoires comparables) : diaporama*
 - *Animation de deux séminaires de travail*
 - *Diagnostic des pratiques actuelles*
 - *Proposition de feuille de route.*

Ces missions seront proposées à l'occasion d'un avenant au Programme Partenarial d'Activités 2018 (PPA) lors du Conseil d'Administration du 18 Juin 2018. La contribution de la Ville de Lunéville à la réalisation du PPA serait de 35.000 Euros répartis ainsi :

Ville de Lunéville - PPA 2018 pour avenant du 18 Juin 2018

Coût prévisionnel

Candidature Action Cœur de Ville - élaboration du Dossier de candidature	5 000
Ilot Germain Charrier - animation d'un Groupe de Travail et rapport de proposition - Relevé de propriété et note de cadrage pour une enquête sociale - Note de cadrage pour une mission de maîtrise d'œuvre	12 000
Stratégie Smart City - Note d'exposé sur la Smart City - Présentation d'actions et de stratégies exemplaires (sur des territoires comparables) : diaporama - Animation de deux séminaires de travail - Diagnostic des pratiques actuelles - Proposition de feuille de route.	18 000
Total contribution financière	35 000

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : M. DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe ainsi que tout document afférent au dossier,
- précise que la dépense sera imputée nature 6226, fonction 824, enveloppe 25439.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-259

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : FINANCES – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LUNEVILLE ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY (ENSA) DU 14 SEPTEMBRE 2017

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

La ville de LUNEVILLE a fait de la redynamisation de son centre-ville une de ses priorités.

Parmi les axes de travail envisagés figurent la reconquête du bâti et du foncier et leur reconfiguration. Nous sommes en effet persuadés que le nouveau visage du centre-ville se dessinera au gré de rachats d'immeubles (aujourd'hui plus adaptés aux besoins) et leur réaménagement.

C'est le sens du Programme Action Cœur de Ville et du partenariat avec l'ENSA conclu en amont de ce programme, en séance du conseil municipal du 14 septembre 2017.

Dans le cadre de la poursuite des travaux de l'ENSA, il convient de conclure un avenant à la convention visée en objet.

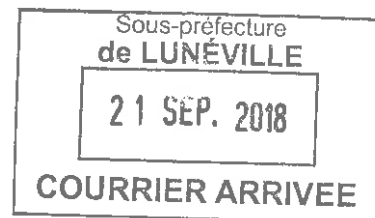
Le projet d'avenant est joint en annexe.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 en annexe,
- précise que la dépense, d'un montant de 7 500 €, sera imputée nature 6226, fonction 824, enveloppe 24356.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-260

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : FINANCES – SUBVENTION – 20^{ème} ANNIVERSAIRE DU CONSERVATOIRE DES BRODERIES DE LUNEVILLE

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Les 16 et 17 juin derniers se sont déroulées différentes manifestations afin de marquer le 20^{ème} anniversaire du Conservatoire des Broderies de Lunéville.

- Exposition rétrospective du patrimoine ancestral de Lunéville : « LE POINT DE LUNEVILLE » a eu lieu dans l'espace « Cristal » au Château de Lunéville ;
- Conférence « Création Stylisme Costumier » et défilé de mode par la créatrice Sylvie FACON (Espace Chapelle) ;
- Conférence « Point de Lunéville et Point de Lier »

Afin de soutenir cette association dont le budget de cette manifestation est de l'ordre de 9 300 €, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de verser une subvention au Conservatoire de Broderie Perlée de Lunéville, de 1 000 € dans le cadre de l'organisation du 20^{ème} anniversaire de cette association,

- précise que les crédits sont prévus au budget 2018, nature 6574, fonction 020, enveloppe 23 161.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-261

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS – PRISE EN CHARGE DE L'EXPOSITION LIEE AU CENTENAIRE 1918

RAPPORTEUR : M. HAUVILLER

Le 11 novembre 2018 sera commémoré le centenaire de la signature de l'Armistice. Afin de commémorer cet évènement, le programme sera le suivant :

- Du 5 novembre au 2 décembre, exposition « Lunéville dans le premier conflit mondial », à l'Hôtel Abbatial, par l'association Lorraine Histoire Vivante
- Exposition des aquarelles de Monsieur Jean-Pierre TOUSSAINT, du 10 au 12 novembre à la salle le Réservoir et du 12 au 30 novembre à l'accueil de la Mairie
- Présence de l'Ensemble Musaïk à la cérémonie patriotique au monument aux morts au parc des Bosquets et à la salle le Réservoir

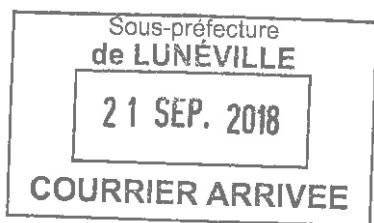
En raison de cette manifestation, la Ville de Lunéville pourrait prendre à sa charge l'intégralité des frais liés à l'exposition et les défraiements d'artistes pour un montant maximal de 4 250,00 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation,
- décide de défrayer à hauteur de 4 000,00 € l'association **LORRAINE HISTOIRE VIVANTE** pour le prêt de l'exposition,
- décide d'attribuer une subvention de 250,00 € à l'association **ENSEMBLE MUSAIK**,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156, nature 611, fonction 024, enveloppe 5048 et au B.S. 2018, nature 6288, fonction 024, enveloppe 23270.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-262

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTION – MJC JACQUES PREVERT
RAPPORTEUR : Mme VIROUX

La MJC Jacques Prévert, dans le cadre de sa programmation annuelle, propose un spectacle « Magie & Illusions » avec Adrien WILD le samedi 6 octobre 2018 dans la salle Hexagone de Lunéville, à raison de deux représentations (16h00 et 20h30) pour une durée chacune de 75 min.

Cet artiste renommé est classé parmi les 10 meilleurs illusionnistes de France.

Deux tarifs sont proposés, l'un à tarif plein à 18,00 € et un second à tarif réduit à 13,00 € pour les adhérents de la MJC Jacques Prévert et aux enfants de moins de 12 ans. La jauge pour ce spectacle est fixée à 180 places assises.

Le caché de l'artiste est fixé à 2000 euros. Au-delà de ce montant, les recettes seront partagées à concurrence de 70 % pour le producteur et de 30 % pour l'organisateur.

En raison de cette manifestation et d'une volonté de partenariat sur certaines manifestations organisées par la MJC Jacques Prévert, il est proposé au Conseil Municipal de participer aux frais du spectacle pour un montant de 1 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à La MJC Jacques Prévert,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-263

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – LANCEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION AU BENEFICE D'UN PROJET PATRIMONIAL DE LA VILLE ET ENGAGEMENT D'UN PARTENARIAT EN CONSEQUENCE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

RAPPORTEUR : M. TALLOT

La Commune souhaite se lancer dans une démarche de souscription publique de type « mécénat ». L'idée est de permettre aux Lunévillois et aux amateurs du patrimoine de Lunéville qui le peuvent et qui le veulent, entreprises ou simples particuliers, d'affirmer leur attachement à la Ville en soutenant une action patrimoniale, matériellement comme financièrement.

Le mécénat est en effet « un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».

Le mécénat permet donc le versement d'un don à un organisme pour soutenir une activité d'intérêt général.

Le but de cette démarche est de permettre d'augmenter la participation des acteurs privés à la vie de la cité, de favoriser l'extension d'une culture du mécénat sur le territoire et d'assurer la cohérence, la transparence et la visibilité des partenariats des entreprises et des particuliers avec la collectivité.

Cette démarche est également un moyen de tisser de nouveaux liens avec des entreprises et avec des particuliers sur des projets d'intérêt général pour œuvrer ensemble au rayonnement de la Ville et à l'attractivité du territoire.

Cette action est ainsi souhaitée afin de fédérer les générosités pour préserver, transmettre, et rendre accessible le patrimoine lunévillois.

Le mécénat est également un moyen de diversifier les financements, au-delà du simple financement public, pour certains projets portés par la Ville. Le mécénat donne droit à des réductions d'impôts pour les donateurs.

En effet, la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a modifié l'article 238 bis du Code Général des impôts et les entreprises bénéficient désormais d'une réduction d'impôts de 60% du montant de leur don, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires HT annuel, avec la possibilité de reporter l'excédent sur cinq exercices en cas de dépassement du seuil annuel, ou si le résultat de l'entreprise l'année du don est nul ou déficitaire.

L'article 200 du Code Général des Impôts est, quant à lui, applicable aux particuliers et permet aux dons effectués auprès de fondations, d'associations reconnues d'utilité publique et d'œuvres d'intérêt général d'ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

La démarche de mécénat se révèle intéressante eu égard à la richesse du patrimoine lunévillois comme en témoignent les nombreux immeubles protégés au titre des Monuments Historiques.

Ces dernières années, la Ville a œuvré à préserver son patrimoine et de nombreux chantiers ont permis de valoriser cet héritage.

Ainsi, l'église Saint-Jacques fait-elle l'objet de travaux d'embellissement.

Considérant la volonté de la Ville de voir des partenaires privés s'investir dans la préservation du patrimoine lunévillois, il sera proposé d'initier, en lien avec la Fondation du Patrimoine, une politique de mécénat au bénéfice du projet de réfection de l'église Saint-Jacques. La Fondation du Patrimoine peut en effet accompagner la ville en apportant son expertise et un appui logistique dans l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds.

Ainsi, la Fondation traite les dons, se charge de remercier les donateurs et leurs adresse leurs reçus fiscaux. Ensuite, la Fondation reverse les sommes collectées.

En conséquence, il sera proposé de lier un partenariat avec la Fondation du patrimoine afin de soutenir son action de terrain et de lancer une souscription pour les travaux d'embellissement de l'église Saint-Jacques alors que cette dernière vient d'être ciblée par le Loto du Patrimoine de Stéphane BERN.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 relatif aux dons et legs ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 200 et 238 bis ;
VU la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin de lancer les souscriptions publiques et autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter les fonds via sa plateforme pour le compte de la Ville,

- mandate Monsieur le Maire ou son Représentant à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-264

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

**OBJET : COMMUNICATION ET PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DE LUNEVILLE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
DANS LE CADRE DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Dotée d'un patrimoine remarquable, la Ville de Lunéville compte 5 monuments historiques classés et 5 monuments inscrits, parmi lesquels figure le château, site exceptionnel situé en centre-ville. Ce château ducal du XVIIIème siècle témoigne du passé royal de la ville et constitue, avec son parc et ses jardins, un remarquable témoignage du siècle des Lumières.

De manière plus globale, la Ville de Lunéville entend développer une politique patrimoniale et culturelle auprès du plus grand nombre et s'appuyer sur un label reconnu et porteur d'une dynamique forte en matière de mise en valeur du patrimoine à l'échelle d'un territoire.

Aussi, la Ville de Lunéville souhaite-t-elle établir une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, propriétaire du Château de Lunéville, afin de mettre en valeur ce patrimoine, de manière concertée.

La convention doit répondre à cet objectif ambitieux.

La Ville de Lunéville et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle s'engagent à mettre en œuvre un programme commun de mise en valeur du Château de Lunéville, dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, avec pour objectifs :

- de mettre en valeur le château et ses abords,
- de transmettre la connaissance de ce patrimoine,
- d'attirer de nouveaux publics vers le patrimoine,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine par les visiteurs (habitants, touristes et jeunes),
- d'enrichir les collections du musée.

Ces objectifs seront recherchés de manière concertée, entre le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la Ville de Lunéville et en appui avec les services concernés de la DRAC GRAND-EST (Conservation Régionale des Monuments Historiques, Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Service Régional de l'Archéologie, Service des Musées de France...).

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la présente convention de partenariat entre le département et la Ville de Lunéville et d'autoriser le Maire à la signer au nom de la Ville de LUNEVILLE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-265

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE – 2018
DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Mme LASSUS

Le dispositif d'appui du Département aux territoires au travers du « Contrat Territoires Solidaires » (CTS) permet le soutien financier dans le cadre des travaux d'éclairage public.

Les travaux prévus sont organisés ainsi :

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2018

Le remplacement de tous les points d'éclairage se font avec des lampes LED

Marquise du Chatelet

Nbr de points	Conso avant travaux	conso après travaux	Taux d'économie	Subvention attendue 250 € / point
15	10395 KWH	2842 KWH	72%	3 750 €

Eglise Saint Jacques

Nbr de points	Puissance installée avant travaux	Puissance installée après travaux	Taux d'économie	Subvention attendue 250 € / point
30	9,89 KW	2,64 KW	73%	7 500 €

TOTAL	11 250 €
--------------	-----------------

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter les autorisations de commencement de travaux de rénovation de l'éclairage public suivants :
 - renouvellement de la mise en lumière de l'église Saint Jacques,
 - renouvellement de l'éclairage de la rue Marquise du Châtelet.
- d'autoriser le Maire à solliciter les demandes de subvention au taux maximum au titre du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de cette affaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de la Commission des Finances,**

- décide :
 - de solliciter les autorisations de commencement de travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention,
 - d'autoriser le Maire à solliciter les demandes de subvention au taux maximum au titre du Contrat Territoires Solidaires,
 - d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de ces affaires.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-266

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE – 2018
DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAAPORTEUR : Mme PAILLARD

Le dispositif d'appui du Département aux territoires au travers du « Contrat Territoires Solidaires » (CTS) permet le soutien financier dans le cadre des travaux du Centre gare.

Aussi, convient-il de compléter la demande de subvention réalisée par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2017 selon les modalités suivantes :

Montant HT €	Subvention département (CTS) €	Subvention DSIL obtenue (arrêté du Préfet en date du 6 août 2018) €	Subvention DETR demandée €	Participation de la Ville de LUNEVILLE €
1 220 000	244 000	165 741	250 000	560 259

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- d'acter l'ensemble du plan de financement,

- de solliciter les autorisations de commencement de travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention,
- d'autoriser le Maire à solliciter les demandes de subvention au taux maximum au titre du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de cette affaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de la Commission des Finances,**

- décide :

- . d'acter l'ensemble du plan de financement,
- . de solliciter les autorisations de commencement de travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention,
- . d'autoriser le Maire à solliciter les demandes de subvention au taux maximum au titre du Contrat Territoires Solidaires,
- . d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de ces affaires.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-267

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : MARCHES PUBLICS – LOCATION-MAINTENANCE DE SYSTEMES D'IMPRESSION MULTIFONCTIONS

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Les marchés de location et de maintenance des systèmes d'impression multifonctions conclus par la Ville de Lunéville, agissant en qualité de coordonnateur du groupement de commandes constitué par la Ville de Lunéville, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Lunéville et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au terme d'une convention constitutive autorisée par délibération n°17-07-10 du 8 juillet 2010, arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

Les membres du groupement ayant décidé de remettre en concurrence conjointement ces prestations, il convient de lancer, dès à présent, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert afin de désigner de nouveaux titulaires pour la totalité des contrats concernés durant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022, à savoir :

- lot n° 1 - location - maintenance d'une presse numérique couleur, d'un copieur haut-volume noir et d'un photocopieurs multifonctions noir et couleur
- lot n° 2 - location - maintenance de 28 photocopieurs multifonctions noir, de 13 photocopieurs multifonctions couleur, de 6 imprimantes noir et de 1 imprimante couleur

Les matériels du lot n°1 sont destinés au service imprimerie et reprographie de la Ville de Lunéville pour un montant estimé à 152 400 € HT sur la durée du marché.

Les matériels du lot n°2 sont répartis comme suit : 28 machines pour les services de la Ville de Lunéville, 9 machines pour le CCAS et 11 machines pour la CCTLB pour un montant estimé à 187 000 € HT sur la durée du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2122-22,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 et son article 42,

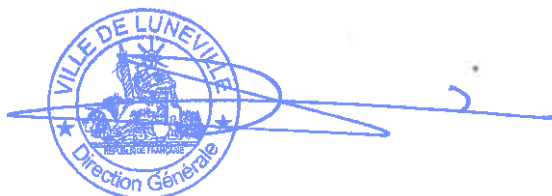
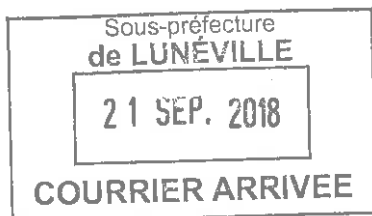
Vu le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics et ses articles 25, 66 et 67,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 septembre 2018

- autorise M. le Maire à lancer une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour la location et la maintenance de systèmes d'impression multifonctions,
- autorise M. le Maire à signer les marchés à intervenir après décision de la commission d'appel d'offres et à prendre les dispositions d'application nécessaires,
- précise qu'en ce qui concerne la Ville de Lunéville, les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2019 à 2022 nature 6135 pour la location et 6156 pour la maintenance.

Fait et délibéré, à LUNÉVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-268

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX), Mme HUGO (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

RAPPORTEUR : M. FRASNIER

L'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2015 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle de plus de 200 MWh et depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle de plus de 30 MWh.

Cette obligation a changé complètement l'accès à l'énergie qui doit désormais se faire par un marché public adapté. Deux groupements de commandes d'une durée de 2 ans ont été élaborés en conséquence par le Grand Nancy le 1^{er} janvier 2015 puis le 1^{er} janvier 2017. Ces marchés ont permis en outre de réduire l'ensemble des factures de gaz naturel des 144 membres volontaires. Le groupement actuel arrive à échéance le 31 décembre 2018 et il convient de renouveler l'opération.

Une proposition de groupement

Pour donner suite aux résultats obtenus avec le groupement 2017-2018, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un nouveau groupement devant être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2019 pour une période de deux ans et ouvert aux communes, intercommunalités et partenaires sur le territoire lorrain.

La mise en place de ce groupement de commandes :

- ✓ D'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- ✓ D'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- ✓ D'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques.

La force du groupement réside dans la concentration en un appel d'offres d'un important volume de gaz naturel à acheter.

Il est difficile de se prononcer sur l'évolution du prix car celui-ci dépend avant tout de la situation du marché boursier européen de gaz naturel lors de l'achat, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- ✓ 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy
- ✓ 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération

Soit une indemnité de moins de 1 % des tarifs observés (entre 50 et 60 €/MWh).

Un plafond de 10.000 € est mis en place pour les partenaires ayant de grosses consommations.

Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 23 mars 2018,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Lunéville d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 23 mars 2018,

- la participation financière de la Ville de Lunéville est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
- autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-269

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : ASSAINISSEMENT - GESTION D'EPIISODES DE CRUE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SOUTIEN A LA VILLE DE LUNEVILLE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Par délibération n°2015-283 du 10 septembre 2015, le Conseil Municipal a adopté une convention fixant les modalités de mise en œuvre d'un soutien de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à la Ville de Lunéville en période de crue.

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) intervient dans le cadre de sa compétence *Assainissement* pour assurer le bon fonctionnement du réseau et des installations.

Dans ce contexte et dans un souci constant d'améliorer la gestion du risque inondation et l'efficacité du protocole opérationnel en place, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le renouvellement des modalités de collaboration entre la CCTLB et la Ville de Lunéville, formalisées par une convention d'une durée de trois ans à compter du 1er juin 2018.

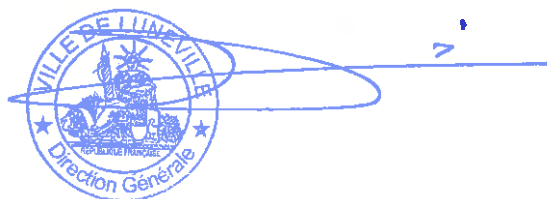
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis du Comité Technique,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve les modalités de collaboration entre la Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, concernant la gestion d'épisode de crue,

- autorise le Maire à signer la convention correspondante, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2018.

Fait et délibéré, à LUNÉVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS – CLUBS SPORTIFS DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. HAUVILLER

1 – AMICALE DES SPORTS ENCHAÎNÉS LUNEVILLOISES

L'Amicale des Sports Enchaînés Lunévilloises organisera un aquathlon et un duathlon, épreuves de niveau régional composées de natation et de course à pieds, le dimanche 30 septembre prochain. Cette manifestation inscrite au calendrier fédéral de la Fédération Française de Triathlon devrait regrouper 150 participants adultes et 100 enfants, homme et femme au pôle aquatique intercommunal « Aqualun' » et sur le champ de mars.

Afin de faire face aux frais d'organisation de cette organisation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 5 350 €.

La Commission propose une subvention de 350 €.

2 - LUNEVILLE BASEBALL-SOFTBALL ASSOCIATION

L'association Lunéville Baseball Softball organisera son 2^{ème} tournoi de base-ball les 6 et 7 octobre prochains.

Cette épreuve de niveau interrégional accueillera 70 joueurs au terrain de base-ball du Champ de Mars.

A cet effet, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 3 300 € (hors valorisation du bénévolat).

La Commission propose une subvention de 250 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme BAGARD ne prend pas part au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,**

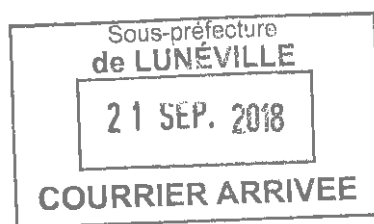
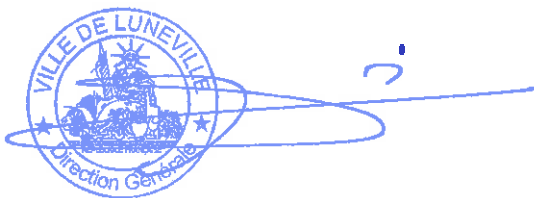
- décide d'attribuer

- 350 € à l'Amicale des Sports Enchaînés Lunévilloise
- 250 € à l'Association Lunéville Baseball Softball

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-271

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, Première Adjointe.

ETAIENT PRESENTS : M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GUVION SAINT-CYR (pouvoir M. BREGEARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), M. AUBERT (pouvoir Mme VIROUX).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 septembre 2018.

**OBJET : LA MERIDIENNE – THEATRE DE LUNEVILLE – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE
DEMISSIONNAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RAPPORTEUR : M. TALLOT**

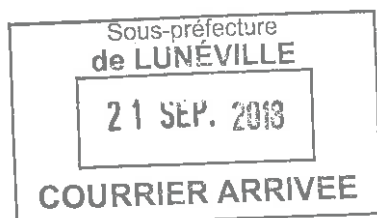
Par courrier en date du 2 juillet 2018, Mme Catherine MAUCOURT, membre du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « La Méridienne » – Théâtre de Lunéville, a posé sa démission au sein dudit Conseil d'Administration.

Il convient donc de la remplacer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Monsieur Frédéric ALLEGRI, représentant une personnalité compétente dans le domaine de l'éducation, au sein du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « La Méridienne » - Théâtre de Lunéville, en remplacement de Mme Catherine MAUCOURT.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize septembre deux mil dix-huit.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire,

